

CAFIPEMF

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE
PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE-FORMATEUR

RAPPORT DE JURY

ADMISSIBILITÉ Session 2016

1. ORGANISATION GENERALE

• Conditions de déroulement

L'épreuve d'admissibilité s'est tenue au rectorat de Limoges du 31 mars au 5 avril 2016 dans de bonnes conditions tant sur le plan de l'organisation générale que sur le plan matériel.

Le jury était composé de cinq personnes : un inspecteur président de jury désigné par le Recteur, un inspecteur du 1^{er} degré (IEN), un inspecteur du 2^{ème} degré (IA-IPR), un conseiller pédagogique de circonscription et un maître formateur (DEA / directeur d'école d'application).

Les entretiens se sont déroulés dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur, chaque candidat étant informé préalablement de la prise en charge par ses soins du matériel et des supports numériques utiles à sa prestation (*Cf. infra – Rappels **).

Le déroulement des entretiens a suivi rigoureusement la programmation établie sans souffrir d'aucun retard.

L'épreuve se décompose en **deux phases** :

- un **exposé**, d'une durée maximale de 15 minutes, permettant au candidat de présenter – en illustrant et/ou en argumentant - son parcours et sa motivation à devenir formateur ;
- un **entretien**, d'une durée de 30 minutes, permettant de conduire avec les membres du jury un échange complémentaire au rapport et à l'exposé, par le biais de questions d'approfondissement et / ou d'élargissement.

• Candidats 2016

20 candidats étaient inscrits à la session d'admissibilité 2016 : 15 se sont présentés effectivement.

Répartition des candidats à l'admissibilité selon les options

Option	Généraliste	Maternelle	EPS	Numérique	LVE	Arts visuels	TOTAL
Candidats	11	3	2	2	1	1	20
Candidats présents	9	2	2	1	1	0	15
Candidats déclarés admissibles	4	1	2	1	0	-	8

2. RAPPORT D'ACTIVITES

• Les dossiers remis par les candidats respectaient le format (rubriques attendues : parcours professionnel, parcours de formation, expérience significative + annexes facultatives) et les contraintes rédactionnelles (page de garde, mise en page, nombre de pages).

* *Pour rappel : les annexes au dossier doivent être fournies sur une clé usb (format numérique) et peuvent être le cas échéant utilisées lors de l'exposé de présentation.*

• **Certains écueils** sont à éviter, tels :

- une rédaction trop linéaire des différentes parties du rapport, ce qui conduit, soit à une tabulation descriptive, soit à une narration, lesquelles ne mettent pas nécessairement ou suffisamment en exergue les aptitudes et compétences du candidat ;
- un propos décousu qui juxtapose – sans lien apparent, sans fil conducteur - des éléments épars constitutifs du vécu professionnel ;
- une absence de réflexion structurée laquelle doit organiser, justifier, mettre en perspective l'évolution de carrière.

• **Les éléments attendus** peuvent être mentionnés comme suit :

- un **rapport soigné dans la forme** : mise en page et mise en texte conformes, correction et qualité de la langue au service d'une motivation et d'une réflexion bien articulées ;
- un **rapport structuré dans le fond**, ce qui suppose de cibler et de hiérarchiser les éléments de parcours (qu'il s'agisse du parcours professionnel ou du parcours de formation → utiliser la rubrique « commentaires » pour éclairer le curriculum), d'identifier et de développer les points saillants de l'expérience significative présentée ;
- un **rapport illustré, argumenté, qui témoigne d'un engagement réfléchi et qui augure d'une projection dans les fonctions de formateur.**

3. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

3.1 L'exposé

• La durée de l'exposé a été respectée (pas de dépassement) et pleinement utilisée (durée moyenne : 13 minutes). Elle n'est pas pour autant significative de réussite, ni de maîtrise des compétences requises pour cet exercice. La commission avait envisagé de pénaliser un exposé inférieur ou égal à 8 minutes : il n'y a pas eu de candidat concerné par cette modalité.

* *Pour rappel* : lors de l'exposé de présentation, le candidat peut, à sa convenance, s'appuyer sur des notes personnelles et / ou sur un diaporama conçu par lui, sans que ces documents aient besoin d'être fournis préalablement. Ces outils sont donc à distinguer des annexes qui font, quant à elles, partie intégrante du dossier.

• Plusieurs critères d'analyse :

- **les prestations les moins performantes** sont celles qui reprennent à l'identique le rapport d'activités sans apporter une touche nouvelle par la réflexion, l'argumentation ou l'illustration sous réserve que celles-ci contribuent bien évidemment à l'enjeu de la présentation « devenir formateur » ;
- les restitutions trop descriptives ou narratives s'avèrent également infructueuses, en appauvrissant le propos et en le réduisant trop souvent à un récit de vie professionnelle ou à une panoplie de témoignages variés ;
- le recours à un diaporama constitue une plus-value, si et seulement s'il n'est pas redondant avec le propos et s'il le nourrit d'informations complémentaires, judicieusement agencées ;
- **les prestations les plus percutantes** sont celles qui organisent, structurent, analysent et projettent les compétences du formateur¹ en les illustrant, en les commentant, en les référant à partir de situations vécues ou observées, de ressources et de lectures, de mise en relation avec les attendus institutionnels.

Recommandations particulières pour l'exposé de l'épreuve d'admissibilité :

Il importe :

- de **dégager les points essentiels** qui justifient – s'il en est besoin – la candidature aux fonctions de formateur : ne pas oublier que le CAFIPEMF donne potentiellement accès à des missions de maître formateur (EMF) ou de conseiller pédagogique en circonscription (CPC), que la préférence exprimée par le candidat pour l'une ou l'autre de ses missions est certes recevable, mais n'empêchera pas d'envisager des situations correspondant à ces deux fonctions ;
- **d'établir une mise en perspective des éléments signifiants** autant que significatifs et donc de mettre en valeur les actions, engagements, contributions développées dans l'exercice professionnel ou au service de celui-ci.

A ce titre, il peut être recommandé de :

- **réaliser un exposé organisé** avec une introduction et une conclusion, **qui saura également intégrer et problématiser** l'évolution de carrière souhaitée ;
- **mettre du sens et du lien** entre le « vécu professionnel » et les « attendus institutionnels » ;
- **confirmer des connaissances générales**, notamment celles déployées par l'institution (BOEN, ressources Eduscol, ...).

3.2 L'entretien

• Une majorité de candidats cernent mal ou très mal les enjeux de l'épreuve. Il ne s'agit pas de venir témoigner de pratiques, souvent expertes ou reconnues, non plus d'attester d'une expérience ou d'une excellence dans un domaine, dans une spécialité voire dans un cycle.

• Il convient **d'appréhender ces capacités** et de **pouvoir les transposer dans un univers élargi**, qui tiendra compte de la cohérence comme des continuités propres à l'école primaire au sein de l'Ecole du socle.

• L'entretien doit donc permettre au jury :

- de **vérifier les connaissances** mentionnées par le candidat ou sous-jacentes à son propos ;
- **d'élargir, aussi et surtout, la réflexion vers d'autres thématiques connexes**, autres que celles soulignées par le candidat ou pouvant être considérées comme connues et maîtrisées par ce dernier ;
- **d'appréhender sa position d'enseignant** dans l'exercice du métier comme **sa posture de futur formateur**.

¹ Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015 / Annexe 1 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

- Les **éléments attendus** peuvent être répertoriés comme suit :
 - inscrire la réflexion dans la politique éducative en vigueur ;
 - identifier et caractériser les gestes professionnels du métier d'enseignant ;
 - avoir une connaissance suffisante des enseignements, dispositifs et organisations mis en place à l'école primaire et de leurs prolongements dans le cadre de la scolarité obligatoire ;
 - repérer et mentionner les points de vigilance dans la mise en œuvre des programmes ;
 - dégager les observables indispensables pour réguler les besoins d'un enseignant stagiaire et/ou titulaire ;
 - connaître les fondamentaux de l'acte de formation (individuelle ou collective) pour envisager des modalités d'accompagnement (en proximité ou à distance) et de suivi (en continu ou en différé)
 - étayer et argumenter les réponses et, pour ce faire :
 - *mobiliser à bon escient des ressources diverses : savoirs personnels et référents théoriques, culturels, ...*
 - *établir des liens avec le vécu professionnel construit ou partagé.*

Recommandations particulières pour l'entretien de l'épreuve d'admissibilité :

Il importe pour le candidat :

- d'avoir un regard critique et de ne pas livrer un discours convenu ;
- d'étayer ses réponses d'arguments, de démonstrations ou d'illustrations appropriés ;
- de passer d'un questionnement méthodique à un positionnement professionnel ;
- de mobiliser ses connaissances et sa réflexion face aux situations d'élargissement proposées ;
- de savoir se positionner en tant que futur formateur et se projeter dans des missions d'accompagnement.

4. RECOMMANDATIONS GLOBALES DU JURY

En guise de synthèse, les **principales recommandations** mentionnées ci-après doivent faire l'objet d'une attention particulière dans la préparation comme dans la prestation des candidats :

- **garantir une cohérence** entre le rapport, l'exposé et les réponses développées lors de l'entretien ;
- **mobiliser et articuler à bon escient** ressources et références, exemples ou illustrations pratiques, actions propices à l'accompagnement et/ou porteuses de formation ;
- **adopter une posture de (futur) formateur** visant à mettre en perspective l'expérience acquise avec l'évolution souhaitée ;
- **consolider les réponses** en témoignant d'une réflexion distanciée, d'un argumentaire riche et varié, de connaissances référencées pleinement reliées aux pratiques exposées, d'une aptitude à analyser et à confronter des points de vue ;
- **connaître** les orientations institutionnelles en vigueur, l'école primaire au sein du système éducatif, les spécificités liées aux cycles et aux liaisons inter-cycles, ou encore celles liées à l'option choisie.

Fait à Limoges, le 15 avril 2016

Max GRATADOUR,
Doyen IEN 1^{er} degré, Conseiller du Recteur
Président du Jury